

Demande de dérogation au contrôle à l'introduction IBR

☐ Mise en Pension ☐ Retour Pension

Coordonnées de l'élevage d'origine (propriétaire)

N° cheptel :

Nom :

Coordonnées de l'élevage qui prend les animaux en pension

N° cheptel :

Nom :

Adresse :

Je déclare prendre en pension des bovins issus ☐ d'un cheptel ☐ de plusieurs cheptels

Je déclare que les bovins pris en pension, issus de plusieurs cheptels, seront en contact ☐ oui ☐ non

Date début de pension :

Date envisagée de fin de pension :

Nous soussignons :

- avoir ce jour respectivement mis et/ou pris en pension le(s) bovin(s) de la liste ci-dessous,
- que le véhicule a été préalablement lavé et désinfecté,
- que, pendant le transport, aucun autre bovin n'a été en contact avec ces bovins,
- que le transport entre les deux élevages s'est effectué sans rupture de charge.

Nombre de bovins / _____ / (en cas de nécessité, remplir la liste au dos)

N° à 10 chiffres des bovins	N° à 10 chiffres des bovins	N° à 10 chiffres des bovins
1.	3.	5.
2.	4.	6.

Nous soussignons que le transport s'est effectué par : ☐ Propriétaire ☐ Preneur ☐ Tierce personne

Nom/Prénom

Immatriculation du véhicule type

Date et heure de chargement :/...../..... àh..... Date et heure de déchargement :/...../..... àh.....

Dans le cas où le transport a été réalisé par une tierce personne : le transporteur atteste qu'aucun autre bovin n'a été en contact avec les bovins cités ci-dessus, que le transport entre les deux élevages s'est effectué sans rupture de charge et que le véhicule a été préalablement lavé et désinfecté.

En vertu de quoi, en tant qu'éleveur introducteur de ce(s) bovin(s), je soussigné, élevage destinataire demande à déroger au contrôle à l'introduction IBR de ce(s) bovin(s) et accepte par avance les éventuels contrôles du GDS. Les éleveurs d'origine et de destination, ainsi que le transporteur prennent leurs responsabilités quant aux risques sanitaires encourus, notamment en cas de contamination par l'IBR décelée a posteriori. **N'utilisez cette dérogation que si vous êtes absolument sûr de l'absence de risque.**

ATTENTION : BVD : La recherche BVD à l'introduction est obligatoire pour les animaux sans statut « bovin non-IPI ».

Fait à

Le

Elevage d'origine
(signature propriétaire)

Elevage destinataire
(signature preneur)

Tierce personne
(nom et signature)

L'ASDA est à transmettre avec ce document dans les 7 jours suivant la date de mise ou de retour de pension
au : **GDS des SAVOIE – 40 Rue du Terraillet – 73190 ST BALDOPH**

Pensez à déclarer l'entrée et la sortie du bovin au service d'identification dans les 7 jours suivant la date du mouvement.

IMPORTANT – PENSION HIVERNALE – PROPHYLAXIE ANNUELLE

Pour les cheptels allaitants, la prophylaxie annuelle doit être effectuée avant la mise en pension